

Conseil Municipal du 24 septembre 2015 Délibération n° 2015 / 05/ 06

Objet : 7. FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES : tarifs de location de la salle polyvalente.

Depuis le 1^{er} septembre toutes les salles sont louées pour le weekend avec une remise des clés le vendredi à 12h.

La salle 4 est utilisée tous les vendredi soirs par l'association Saint-Michel. Il nous faut donc revoir son tarif et ses horaires de location du vendredi et du Week-end.

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE

Montants exprimés en euros

LOCATION WEEK-END* SANS CUISINE

	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	HIVER	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ
Salle 1 (104m ²)	281	195	420	320
Salle 2 (150 m ²)	405	294	608	461
Salle 3 (250 m ²)	675	468	1013	768
Salle 4 (150 m ²)**	347	235	550	403
Salle 2 + 3 (400m ²)	1 080	750	1 620	1 230
Salle 2 +3 + 4 (550m ²)	1 485	1 031	2 228	1 691

LOCATION WEEK-END* ET JOURS FERIES AVEC CUISINE

	COMMUNE		HORS COMMUNE	
	HIVER	ÉTÉ	HIVER	ÉTÉ
Salle 1 (104m ²)	354	268	507	407
Salle 2 (150 m ²)	562	376	796	649
Salle 3 (250 m ²)	832	625	1 201	956
Salle 4 (150 m ²)	504	318	738	591
Salle 2 + 3 (400m ²)	1 237	750	1 808	1 418
Salle 2 +3 + 4 (550m ²)	1 642	1 031	2 416	1 879

* WEEK-END DU VENDREDI 12 H AU DIMANCHE 18 H

**La remise des clés se fera le vendredi, la salle ne sera accessible que le samedi à partir de 6h

LOCATION SEMAINE

	COMMUNE		CUISINE	HORS COMMUNE		CUISINE
	HIVER	ÉTÉ		HIVER	ÉTÉ	
Salle 1 (104m ²)	187	130	73	280	213	87
Salle 2 (150 m ²)	270	196	157	405	307	188
Salle 3 (250 m ²)	450	312	157	675	512	188
Salle 4 (150 m ²) *	270	196	157	405	307	188
Salle 2 + 3 (400m ²)	720	500	157	1080	820	188
Salle 2 +3 + 4 (550m ²)	990	687	157	1485	1127	188

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 24 septembre 2015

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Absents ayant donné pouvoir : 4

L'an deux mille quinze, le jeudi vingt-quatre septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Père Marc en Poulet en session ordinaire sous la présidence de Monsieur RICHEUX Jean-Francis, Maire.

La séance a été publique.

Date de convocation : Vendredi 18 septembre 2015.

Etaient présents : Mmes BESLY Chantal, CHARRETEUR Pascale, GAUTIER Anne-Françoise, KERIST Nicole, LE PAPE Elisabeth, MASSARD-WIMEZ Fabienne, VIDEMENT Claudie, LEPAIGNEUL Bernard.

Ms. CAVOLEAU Loïc, HUON Philippe, LECOULANT Jean-Luc, NUSS Thierry, RENARD Noël, RICHEUX Guy, RICHEUX Jean-Francis.

Etaient absents excusés : BRASILET Sylvie, GOUYA Chrystelle, LE GOALLEC Michel, LOUAPRE Alain.

Pouvoirs : de Mme Sylvie BRASILET à M. Jean-Francis RICHEUX ; de Mme GOUYA Chrystelle à Mme Elisabeth LE PAPE, de M. Michel LE GOALLEC à M. Loïc CAVOLEAU ; de M. Alain LOUAPRE à M. Guy RICHEUX.

La séance est ouverte à 20 h 32.

M. Guy RICHEUX est nommé secrétaire de séance.

La séance est close à 21 h 41.

***le vendredi la salle devra être libérée à 19 h au plus tard**

Tarifs supplémentaires :

Pour réunion : Demi-journée (5h) : 50% du tarif à la journée.

Réveillon : Tarif double.

<u>Services complémentaires</u>	
Forfait nettoyage	35 € cuisine n°1
	80 € cuisine n°2 + local plonge
	20 € / Heure : Vaisselle
	20 € / Heure : Extérieur salle
<i>Le manquement des règles de nettoyage entraînera une facturation du forfait de nettoyage correspondant soit 0,94 euros/m² (ou retenue de caution de 200€).</i>	
Percolateur	15 € par jour (300 € de caution)

Mesures complémentaires

- 1 - Les tarifs d'hiver s'appliquent du 1er week-end de novembre jusqu'au dernier week-end d'avril inclus (le week-end commence le vendredi).
- 2 - Un chèque de 800 € de caution sera versé à la réservation et 200 € pour manquement au ménage.
- 3 - La somme de 36 € sera réclamée en cas de manquement des conditions de l'article 4 du règlement (électricité allumée, chambre froide ouverte...).
- 4 - La somme de 34 € sera réclamée si le tri sélectif des déchets n'est pas correctement effectué selon le règlement intérieur.
- 5- Tarif de la caution remise de badge : 50 €.
- 6 - Les demandes de réductions ou autres gratuités exceptionnelles sont étudiées et accordées le cas échéant par M. le Maire après demande écrite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les tarifs de location 2015 de la salle polyvalente,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Vote : 15 Pour – 0 Contre – 4 Abstentions

Au registre sont les signatures

Certifié exécutoire **25 SEP. 2015**

Transmis en Préfecture le **25 SEP. 2015**

Publié le

25 SEP. 2015

Pour extrait conforme
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 25/09/2015

Reçu en préfecture le 25/09/2015

Affiché le

ID : 035-213503063-20150924-20150506-DE